



PROVINCE DE QUÉBEC MRC de La Haute-Gaspésie

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des Territoires non organisés, tenue le huitième jour de septembre deux mille quatorze, à 19 h 15, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

Sont présents :

- M. Allen Cormier, préfet
- M. Judes Landry, maire de Cap-Chat
- M^{me} Micheline Pelletier, maire de Sainte-Anne-des-Monts
- M. Dario Jean, maire de Marsoui
- M. Réjean Normand, maire de Rivière-à-Claude
- M^{me} Lynda Laflamme, maire de Mont-Saint-Pierre
- M. Serge Chrétien, maire de Saint-Maxime du Mont-Louis
- M. Joël Côté, maire de Sainte-Madeleine de la Rivière-Madeleine

Est absent :

- M. Michel Laperle, maire de La Martre

Est également présent :

- M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier

VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 19 h 15 par M. Allen Cormier, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire.

RÉSOLUTION NUMÉRO 8565-09-2014 TNO

Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8566-09-2014 TNO

Adoption du procès-verbal de la séance du 14 juillet 2014

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2014 a été courriellé à chacun des maires le 5 septembre dernier;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juillet 2014 en modifiant la résolution numéro 8511-07-2014 TNO titrée *FAIR volet 4 2014 – projet* de la manière suivante :

Le montant de la location d'équipements et autres est de 1 111 \$ au lieu de 1 000 \$, modifiant ainsi :

le coût du projet FAIR, lequel s'élève à 11 111 \$
la mise de fonds des TNO de la MRC, lequel s'élève à 1 111 \$

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, fait le suivi du procès-verbal du 14 juillet 2014 du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des Territoires non organisés.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, présente le rapport d'activité des TNO de la MRC de La Haute-Gaspésie pour la période du 1^{er} au 31 août 2014.

RÉSOLUTION NUMÉRO 8567-09-2014 TNO

Approbation du *Rapport des impayés et déboursés directs*

IL EST PROPOSÉ PAR M.RÉJEAN NORMAND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, approuve le *Rapport des impayés et déboursés directs* :

Paiements : 29 122,66 \$

Factures : 33 234,84 \$

TOTAL : 62 357,50 \$

Présenté aux membres du conseil lors de la préséance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE

CAHIER DE SUIVI

Aucune correspondance.

RÉSOLUTION NUMÉRO 8568-09-2014 TNO

Taxes d'accise sur l'essence 2014-2019, projets prioritaires

VU QUE le premier ministre du Canada, l'honorable Stephen Harper et le premier ministre du Québec, monsieur Philippe Couillard, ont annoncé la conclusion d'une nouvelle entente relative au transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence, qui attribue de nouvelles sommes au gouvernement du Québec pour les 10 prochaines années, soit 2014-2024 ;

CONSIDÉRANT la lettre du 25 août 2014 du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, monsieur Pierre Moreau, confirmant une aide financière de 473 631 \$, répartie sur cinq ans, dans le cadre du *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec*, allouée à la MRC de La Haute-Gaspésie pour ses territoires non organisés (TNO);

CONSIDÉRANT QUE cette somme doit être investie dans des infrastructures admissibles destinées à desservir les résidents permanents des TNO de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la MRC souhaite identifier les travaux à réaliser selon l'ordre de priorité du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

CONSIDÉRANT les nouvelles modalités du programme, plus flexibles, offrent à la MRC la possibilité d'utiliser l'équivalent de 20% de la somme qui lui est allouée pour réaliser des travaux admissibles de son choix, sans tenir compte de l'ordre de priorité.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JUDES LANDRY ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISES, identifie les travaux suivants comme prioritaires :

Priorités ministérielles	Projets prioritaires
Installation, la mise aux normes et la mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux	<ul style="list-style-type: none"> a) Desservir la salle des loisirs de Cap-Seize en eau potable ; b) Installer une borne d'incendie sèche dans la route Saint-Joseph-des-Monts c) Installer une borne d'incendie sèche dans la route Ruisseau-Landry
Études qui visent à améliorer la connaissance des infrastructures municipales	<ul style="list-style-type: none"> a) Installer un composteur à Cap-Seize (projet pilote)
Renouvellement des conduites d'eau potable et d'égouts	Aucun projet
Voirie locale, matières résiduelles, travaux énergétiques, infrastructures de loisirs, culturelles, communautaires et sportives.	<ul style="list-style-type: none"> a) Installer un éclairage d'urgence dans la route Saint-Joseph-des-Monts b) Asphalter la virée pour autobus scolaire dans le secteur Saint-Bernard-des-Lacs c) Remplacer des ponceaux dans les secteurs Saint-Joseph-des-Monts et Ruisseau-Landry d) Aménager la patinoire de Cap-Seize pour utilisation 4 saisons

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE, PROGRAMME AUX SINISTRÉS DE LA ROUTE SAINT-JOSEPH-DES-MONTS

À titre d'information, dépôt d'une lettre du ministère de la Sécurité publique, ayant pour objet :

Transmission d'informations

Programme : Programme général d'aide financière lors de sinistres réels ou imminents

- Pluies abondantes et vents violents survenus le 5 juillet 2014, dans des municipalités du Québec

Arrêté du : 5 août 2014,

datée du 13 août 2014, signée par le directeur, M. Denis Landry.

Les Territoires non organisés de la MRC de La Haute-Gaspésie ont jusqu'au 20 novembre 2014 pour acheminer leur réclamation à la Direction du rétablissement du ministère de la Sécurité publique.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DÉPÔT DES ÉTATS DES RÉSULTATS COMPARATIFS TNO AU 31 AOÛT 2014

M. Sébastien Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, présente les *États des résultats comparatifs TNO au 31 août 2014* non vérifiés au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des Territoires non organisés.

SERVICES D'UN ENTREPRENEUR POUR ENTRETENIR LA ROUTE RUISSEAU-LANDRY

Le point *Services d'un entrepreneur pour entretenir la route Ruisseau-Landry* est reporté à une séance ultérieure.

RÉSOLUTION NUMÉRO 8569-09-2014 TNO

Projet FAIR, volet 4, engagements

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des Territoires non organisés, doit engager deux personnes pour le projet *Aménagement et entretien de la salle des loisirs/aménagement des archives des TNO* présenté dans le cadre du *Fonds d'aide aux initiatives régionales Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine* du ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME LYNDLA LAFLAMME ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS :

1. engage M. Hugues Essiambre, à titre de journalier, pour le projet *Aménagement et entretien de la salle des loisirs/aménagement des archives des TNO* présenté dans le cadre du *Fonds d'aide aux initiatives régionales Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine* du ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations, pour 13 semaines, à raison de 35 heures par semaine ;
2. engage Mme Sylvie Grenier, au poste de secrétaire, pour le projet *Aménagement et entretien de la salle des loisirs/aménagement des archives des TNO* présenté dans le cadre du *Fonds d'aide aux initiatives régionales Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine* du ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations, pour 3 semaines, à raison de 35 heures par semaine ;
3. autorise le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Sébastien Lévesque, à signer les contrats de travail avec M. Hugues Essiambre et Mme Sylvie Grenier aux conditions définies par le conseil.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION

Je soussigné, Serge Chrétien, maire de Saint-Maxime du Mont-Louis, donne avis par la présente, qu'il sera soumis pour adoption, lors d'une prochaine séance, le *Règlement concernant la circulation et le stationnement dans certaines voies publiques des territoires non organisés de la MRC de La Haute-Gaspésie*.

Un projet de règlement sera soumis à chacun des maires.

Serge Chrétien, maire de Saint-Maxime du Mont-Louis

PARC ÉOLIEN DU MONT ROTHERY, COMITÉ DE LIAISON, 1^{RE} RENCONTRE

Dépôt du compte rendu de la 1^{re} séance de travail du comité de liaison pour le projet *Parc éolien du mont Rothery*, tenue le 26 août 2014, à l'hôtel de ville de Murdochville, présenté au conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie pour information.

M. Serge Chrétien, maire de Saint-Maxime du Mont-Louis, représentant de la MRC à ce comité, et, également, M. Christian Pelletier, responsable du développement durable de la MRC, étaient présents à cette séance.

RÉSOLUTION NUMÉRO 8570-09-2014 TNO

Facture Plomberie Joël Bélanger inc., bâtiment *centre des loisirs de Cap-Seize*

CONSIDÉRANT la facture n° 2756 de Plomberie Joël Bélanger inc. pour des travaux de réparation effectués au bâtiment *centre des loisirs* à Cap-Seize ;

CONSIDÉRANT QUE cette facture s'élève à 1 344,74 \$ pour les travaux.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. JOËL CÔTÉ ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS :

1. demande à l'entrepreneur Plomberie Joël Bélanger inc. de réviser, à la baisse, le montant total de la facture n° 2756, soit 1 344,74 \$, relative aux travaux de réparation effectués au bâtiment *Centre des loisirs* à Cap-Seize ;
2. après les négociations, autorise le paiement de la facture de Plomberie Joël Bélanger inc. pour ces travaux de réparation, lequel montant sera prélevé dans le poste budgétaire 02 70120 522.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8571-09-2014 TNO

Contrat de déneigement de la route Saint-Joseph-des-Monts, appel d'offres

CONSIDÉRANT QUE le contrat de déneigement de la route Saint-Joseph-des-Monts est arrivé à échéance, soit en mai 2014;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie doit lancer, à nouveau, un appel d'offres pour effectuer le déneigement et l'entretien hivernal de cette route pour les années 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, lance un appel d'offres pour effectuer le déneigement et l'entretien hivernal de la route Saint-Joseph-des-Monts à partir des limites de la ville de Sainte-Anne-des-Monts, soit des lots 15 et 16 du rang ouest de la rivière Sainte-Anne jusqu'à la résidence située au numéro d'immeuble 192 de cette route, et ce, sur une distance de 1,9 kilomètre, pour les années 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8572-09-2014 TNO

Contrat de déneigement de la route Saint-Bernard-des-Lacs, appel d'offres

CONSIDÉRANT QUE le contrat de déneigement d'une portion de la route Saint-Bernard-des-Lacs est arrivé à échéance, soit le 30 avril 2014;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie doit lancer, à nouveau, un appel d'offres pour effectuer le déneigement et l'entretien hivernal de cette portion de route pour les années 2014-2015 et 2015-2016.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. DARIO JEAN ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS, lance un appel d'offres pour effectuer le déneigement et l'entretien hivernal d'une portion de la route Saint-Bernard-des-Lacs à partir de la jonction de la route 299 jusqu'à une distance de 100 mètres dépassant la résidence portant le numéro d'immeuble 17, et ce, pour les années 2014-2015, 2015-2016 et 2016-2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION NUMÉRO 8573-09-2014 TNO

MADA, formation du comité de pilotage

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie doit former un comité de pilotage pour la réalisation de la démarche *Municipalité amie des aînés* (MADA) ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du comité de pilotage travailleront dans un but commun : aider les aînés à vivre en sécurité, à jouir d'une bonne santé et à participer pleinement à la vie de la société ;

CONSIDÉRANT QUE le comité de pilotage est un lieu de concertation, de collaboration et de décision entre ses membres qui veulent atteindre des objectifs communs nés d'un diagnostic et d'un consensus à l'égard d'un plan d'action.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME MICHELINE PELLETIER ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPESIE, SIÉGEANT POUR L'ADMINISTRATION DES TERRITOIRES NON ORGANISÉS :

1. nomme les personnes suivantes pour siéger au comité de pilotage MADA :

M. Allen Cormier, politique
M. Jos Deschênes, public
Mme Armande Synnett, communautaire
Mme Lise Dugas, communautaire
M. Jocelyn Minville, communautaire
M. Christian Pelletier, privé
M. Hugues Essiambre, privé

2. ajoute ce comité à la liste des comités et représentants de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AFFAIRES NOUVELLES

Aucun dossier.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. JOËL CÔTÉ, il est résolu de lever la séance à 19 h 35.

Allen Cormier, préfet

Sébastien Lévesque
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Allen Cormier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du « Code municipal du Québec ».

